

Chers Candidats au TOEIC,

Cette année, les épreuves du TOEIC se dérouleront au Lycée François 1<sup>er</sup> :

MERCREDI 28 MARS 2018

Vous êtes convoqués à 13h15 et vous serez libérés vers 17h.

Les salles sont : A 21 et A23.

Nous vous rappelons quelques règles officielles liées à la passation de ce Test :

1. **Aucun retard** ne sera autorisé.
2. Vous n'êtes **pas autorisé à quitter la salle** pendant les épreuves, toute sortie étant définitive. Vous ne serez pas autorisé à quitter la salle avant la fin des épreuves.
3. Vous devez impérativement vous munir de votre **pièce d'identité** et de votre **carte de lycéen** (ou carte de cantine).
4. Les **portables** devront être **complètement éteints et rangés dans votre sac**.
5. Les sacs, blousons, manteaux, vestes et portables seront déposés en salle A22, qui sera fermée à clé pendant toute la durée des épreuves.
6. Munissez-vous impérativement d'une **montre**.
7. Vous aurez uniquement besoin d'un **crayon de papier noir (HB ou B)**, d'une **gomme** et d'un **taille crayon**. (pas de stylo, ni de brouillon) Il est interdit d'écrire sur le fascicule.
8. Il est **interdit de manger** pendant l'épreuve. Une bouteille d'eau est autorisée, si nécessaire, mais par terre, près de votre table.
9. Le **silence complet** doit être observé pendant toute la durée des épreuves.
10. Merci de bien vouloir remettre à votre professeur respectif **un chèque de 54,60€** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée François 1<sup>er</sup>, pour le **Lundi 19** ou le **Vendredi 23 Mars 2018**, dernier délai.

**Nota Bene :** Votre chèque vous engage à passer les épreuves du TOEIC, le **28 Mars 2018**. Il ne pourra pas vous être remboursé, si vous ne vous présentez pas à l'examen, (sauf sur justificatif médical rédigé par un médecin). Le Lycée n'organisera pas d'autre session pour les éventuels absents.

En vous souhaitant à tous d'obtenir un très bon score au TOEIC !

Madame Hubert et Miss Léger